

26 DEC. 2001



EXEMPLAIRE  
GREFFE

A 1814

**SAS FIA**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**AU CAPITAL DE 77.418 EUROS**

**BOULEVARD PAUL RAMADIER**  
**12000 RODEZ**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE STATUANT SUR  
LES APPORTS FUSION DE LA SOCIETE AD 81 DANS LE CADRE  
DE L'ARTICLE L 225-147 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE  
ET DU DECRET DU 23 MARS 1967



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RODEZ en date du 22 Novembre 2001 et en application des dispositions de l'article L 225-147 du Nouveau Code de Commerce et du décret du 23 Mars 1967, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par la société AD 81 dans le cadre de la fusion - absorption avec la société FIA.

## **1 - EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE**

### **A - PRESENTATION DES SOCIETES CONCERNEES**

#### **SOCIETE FIA**

La société FIA est une Société par actions simplifiée au capital de 77 418 € composé de 506 actions de 153 € entièrement libérées, dont le siège social est boulevard Paul Ramadier 12000 RODEZ.

Cette société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RODEZ sous le n° 778 116 988 depuis le 1<sup>er</sup> mars 1973.

Elle a pour objet social :

- Le négoce en gros et demi-gros de tous matériels, articles divers et pièces détachées pour véhicules automobiles, véhicules industriels, utilitaires, agricoles, poids lourds, etc.
- La fourniture de toutes pièces détachées, de tous accessoires, de tous matériels, de tous outillages nécessaires à l'industrie ou au commerce de l'automobile ou du matériel d'entreprise, agricole, transport, etc.
- En conséquence, l'achat, le stockage, le conditionnement, le groupage ou dégroupage de tous matériels ou marchandises nécessaires à l'activité de la société ;
- La réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec la société, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une un pouvoir de contrôle effectif sur les autres ;
- La réalisation de ces activités directement ou indirectement et notamment par la création de tous fonds ou succursales en France ou à l'étranger par la prise en gérance libre ou salariée de tous fonds de commerce ou d'industrie se rapportant à l'objet social ;
- La concession en gérance libre ou salariée de tous fonds, de toute activité partielle ou totale de la société ;
- L'acquisition, la vente, l'échange, l'apport, l'aménagement, l'installation, la prise à bail de tous immeubles ou fonds de commerce ou d'industrie ;
- La participation dans toutes les entreprises similaires, par voie de création, d'apports, de souscriptions, fusions, associations ou autrement ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

### **SOCIETE AD 81**

La société AD 81 est une Société Anonyme au capital de 6.500.000 Frs composé de 65.000 actions de 100 F entièrement libérées, dont le siège social est situé 120 route de Toulouse 81100 CASTRES. Cette société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES sous le n° 409 599 131 depuis le 5 Novembre 1996.

Elle a pour objet social en France et à l'étranger :

- Le négoce en gros et au détail de fournitures générales pour l'automobile, l'industrie, le poids lourd et les activités agricoles notamment de pièces détachées accessoires et outillages et de tous produits et articles connexes et complémentaires, notamment tous matériels et systèmes informatiques ;
- Toutes prestations de services, notamment de stations de montage et de contrôle, ateliers de réparations, assistance technique, maintenance en rapport avec le négoce des produits et articles ci-dessus définis et les essais et mises au point des véhicules réparés dans lesdites stations et ateliers ;
- La réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec la société, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une un pouvoir de contrôle sur les autres ;
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

Les sociétés susvisées n'ont pas de lien d'appartenance entre elles à ce jour.

### **B - MOTIF ET BUT DE L'OPERATION**

FIA et AD 81 appartiennent toutes deux au Groupe AUTODISTRIBUTION. Dans le cadre d'une simplification de l'organigramme du Groupe et compte tenu de l'identité de leurs activités, il a été constaté que l'absorption de AD 81 par FIA permettrait une rationalisation de leur administration et de leur gestion et de ce fait, une réduction de leurs coûts de fonctionnement.

Les parties ont convenu de placer la présente fusion sous le régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

## C - BASE DE LA FUSION

Pour établir les conditions de l'opération de fusion, et notamment de l'apport consenti par la société AD 81, les deux sociétés ont décidé de retenir comme base de leur fusion, leurs comptes au 31 Décembre 2000 tels qu'ils résultent :

- ⇒ Du bilan arrêté au 31 Décembre 2000 de la société FIA, approuvé par son Assemblée Générale du 16 Mai 2001 et certifié par son Commissaire aux Comptes ;
- ⇒ Du bilan arrêté au 31 Décembre 2000 de la société AD 81, approuvé par son Assemblée Générale du 7 Mai 2001 et certifié par son Commissaire aux Comptes ;

## D - MODALITES

### 1 - Conditions suspensives

- ◆ La réalisation de cette opération de fusion est soumise à la levée des conditions suspensives suivantes :
- ◆ Exécution des formalités légales de publicité
  - ◆ Pour la SAS FIA, que l'Assemblée Générale Extraordinaire ait, après lecture du rapport du Commissaire aux Apports :
    - \* statué sur l'apport fusion par la société AD 81 sur son évaluation et sa rémunération
    - \* approuvé ledit rapport.

### 2 - Propriété et jouissance

La société FIA sera propriétaire et aura la jouissance par prise de possession des biens et droits à compter du jour de la réalisation définitive des conditions suspensives.

De convention expresse, il est stipulé que dans les accords entre les parties, les effets du présent apport rétroagiront d'une manière comptable au 1er Janvier 2001.

En conséquence, toutes les opérations faites par la société absorbée depuis cette date seront considérées comme ayant été tant activement que passivement, faites pour le compte et aux profits et risques de la société, comme si cette dernière était réellement entrée en jouissance des biens et droits, objet de l'apport à compter de la date de rétroactivité.

A cet effet, tout accroissement, tous droits, investissements nouveaux et tous profits quelconques et notamment le produit de la réalisation de tous éléments d'actif compris dans l'apport, appartiendront à la société FIA et tous les frais généraux, toutes les charges et dépenses quelconques afférant aux biens apportés lui incomberont.

## 2 - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Au terme du traité de fusion signé par les organes de direction des deux sociétés, la société AD 81 apporte à la société FIA la totalité des éléments composant son actif et son passif à la date du 31 Décembre 2000 y compris les engagements hors bilan, sous réserve des opérations susceptibles d'intervenir depuis cette date sur lesdits éléments, et ce jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion.

L'actif apporté et le passif pris en charge s'établissent ainsi :

### ACTIF APORTE

#### 1 – Immobilisations incorporelles

##### Frais de constitution :

+ valeur brute	212 167,00 F	
(-) Amortissement	(- 212 167,00 F)	
= VNC		0 F

##### Logiciels

+ valeur brute	137 149,00 F	
(-) amortissement	(- 44 046,52 F)	
= VNC		93 102,48 F

Trois fonds de commerce exploités en location-gérance par l'absorbante depuis le 1er Juillet 2001 :

*a – L'un situé à CASTRES (81) 120 route de Toulouse*

La société AD 81 exploite, au siège social, un fonds de commerce ayant comme activités :

- Pour une partie :  
Négoce en gros et au détail de fournitures générales pour l'automobile, l'industrie, le poids lourd et les activités agricoles notamment de pièces détachées, accessoires, outillages et de tous produits et articles connexes et complémentaires notamment tous matériels et systèmes informatiques ; toutes prestations de services notamment de stations de montage et de contrôle, ateliers de réparations, assistance technique, maintenance en rapport avec le négoce des produits et articles ci-avant définis et les essais et mises au point des véhicules réparés dans lesdites stations et ateliers.
- Pour l'autre partie :  
Vente de fournitures industrielles, pièces détachées et accessoires d'automobiles et toutes opérations se rattachant directement à cet objet, vente en gros, demi-gros et détail.

Ledit fonds de commerce comprend les éléments incorporels suivants :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;
- Le droit au bail des locaux dans lesquels sont exploités les trois fonds de commerce pour le temps qui en reste à courir à partir de l'entrée en jouissance ;
- Le bénéfice des contrats conclu avec tous tiers pour l'exploitation desdits fonds.

L'ensemble des éléments incorporels de ce fonds étant évalués à 772.000 Frs.

*b – Un autre situé à MAZAMET (81) 11 avenue du Maréchal Juin RN 112*

AD 81 exploite à cette adresse un fonds de commerce de négoce en gros et au détail de fournitures générales pour l'automobile, l'industrie, le poids lourd et les activités agricoles .

Ledit fonds de commerce comprend les éléments incorporels suivants :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;
- Le droit au bail des locaux dans lesquels sont exploités les trois fonds de commerce pour le temps qui en reste à courir à partir de l'entrée en jouissance ;
- Le bénéfice des contrats conclu avec tous tiers pour l'exploitation desdits fonds.

L'ensemble des éléments incorporels de ce fonds étant évalués à : pour mémoire

*c – Un autre situé à CASTRES (81), ZI de Melou, rue de l'Industrie*

AD 81 exploite à cette adresse un fonds de commerce d'installation électrique et installation de diesel sur tous véhicules, réparations, montage et installation de tachygraphes, autoradios, vente de tous matériels électriques et diesels.

Ledit fonds de commerce comprend les éléments incorporels suivants :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;
- Le droit au bail des locaux dans lesquels sont exploités les trois fonds de commerce, pour le temps qui en reste à courir à partir de l'entrée en jouissance ;
- Le bénéfice des contrats conclu avec tous tiers pour l'exploitation desdits fonds.

L'ensemble des éléments incorporels de ce fonds étant évalués à 80.000 Frs.

## 2 – Des immobilisations corporelles :

### Matériel et outillage

+ valeur brute	492 680,38 F	
(-) amortissement	(- 432 773,28 F)	
= VNC		59 907,10 F

### Installations entrepôt / magasin

+ valeur brute	428 383,66 F	
(-) amortissements	(- 259 149,37 F)	
= VNC		169 234,29 F

Installations générales et agencements, aménagements

+ valeur brute	1 170 622,37 F	
(-) amortissement	(- 752 315,40 F)	
= VNC		418 306,97 F

Matériel de transport

+ valeur brute	203 311,54 F	
(-) amortissement	(- 166 922,89 F)	
= VNC		36 388,65 F

Matériel de bureau et informatique

+ valeur brute	286 398,97 F	
(-) amortissement	(- 154 250,59 F)	
= VNC		132 148,38 F

Mobilier de bureau

+ valeur brute	24 288,00 F	
(-) amortissement	(- 10 509,88 F)	
= VNC		13 778,12 F

**3 – Immobilisations financières**

Dépôt et cautionnement		5 500,00 F
------------------------	--	------------

**4 – Actif circulant**Stocks de marchandises

+ valeur brute	8 111 182,00 F	
(-) provision pour dépréciation	(- 1 070 420,00 F)	
		7 040 762,00 F

Clients

+ collectif clients	2 261 942,11 F	
+ effets à recevoir	1 950 283,16 F	
+ clients douteux	432 169,87 F	
+ produits non encore facturés	37 532,55 F	
	-----	
	4 681 927,69 F	
(-) provision pour dépréciation compte clients	(- 290 849,85 F)	4 391 077,84 F

Autres créances

+ RRR à obtenir	241 812,75 F	
+ impôts sur les sociétés	76 000,00 F	
+ TVA déductible sur achats	15 269,54 F	
+ TVA sur factures non parvenues	44 361,08 F	
+ TVA sur avoir à établir	15 493,54 F	392 936,91 F

Valeurs mobilières de placement

+ titres BPTA		2 590,00 F
---------------	--	------------

Disponibilités

+ chèques à encaisser	47 507,12 F	
+ cartes bleues / aurore	100,00 F	
+ CRCA GELABERT	1 078,25 F	
+ BNP Castres	1 329 137,91 F	
+ BTPA Castres	21 687,79 F	
+ BPTA GELABERT	5 849,39 F	
+ CCP	489,35 F	
+ Caisse Castres	7 933,10 F	
+ Caisse Mazamet	2 774,90 F	
+ Caisse GELABERT	2 751,00 F	
+ virement interne	13 043,74 F	1 432 352,55 F

**5 – Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance		54 696,48 F
-----------------------------	--	-------------

**Soit un montant de l'Actif apporté de**


---

**15 094 781,77 F**
**PASSIF PRIS EN CHARGE****1 – Provisions pour charges**

Provisions pour risques d'exploitation		222 033,30 F
--	--	--------------

**2 – Emprunts et dettes financières divers**

Crédit spot	3 902 000,00 F	
Intérêts courus sur crédit spot	36 630,00 F	3 938 630,00 F

**3 – Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Collectif fournisseurs	3 624 366,33 F	
Factures non parvenues	275 883,02 F	3 900 249,35 F

#### 4 – Dettes fiscales et sociales

##### Dettes sociales

Dettes provisionnées sur congés	279 131,00 F	
Personnel autres charges à payer	11 415,00 F	
URSSAF	142 587,00 F	
La Baloise prévoyance	22 742,00 F	
CIRICA retraite comp. C.	9 156,55 F	
Retraite et prévoyance IRCR	35 419,71 F	
IRSO retraite NC	44 448,40 F	
ASSEDIC	26 393,00 F	
Autres organismes sociaux	365,95 F	
Charges fiscales / sociales / con.	121 177,00 F	
Charges fiscales / sociales / salariales	4 931,00 F	697 766,61 F

##### Dettes fiscales

TVA à décaisser	144 861,00 F	
TVA sur factures à établir	6 150,84 F	
TVA sur avoir à recevoir	39 287,61 F	
Etat charges à payer	31 788,00 F	
Etat charges à payer formation	58 640,00 F	
Etat charges à payer taxe d'apprentissage	19 547,00 F	300 274,45 F

#### 5 – Autres dettes

RRR à accorder et autres	94 542,24 F	
Intégration fiscale	50 998,00 F	
Charges à payer	14 652,00 F	160 192,24 F

#### Soit un montant global de Passif de

**9 219 145,95 F**

L'Actif apporté et les passifs pris en charge ont été repris pour leur valeur nette comptable sur la base des comptes arrêtés au 31 Décembre 2000.

#### **L'ACTIF NET APORTE S'ETABLIT DONC A :**

Actif apporté	15 094 781,77 F
Passif pris en charge	9 219 145,95 F
	-----
<b>ACTIF NET</b>	<b>5 875 635,82 F</b>

**3 - VERIFICATIONS EFFECTUEES**

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

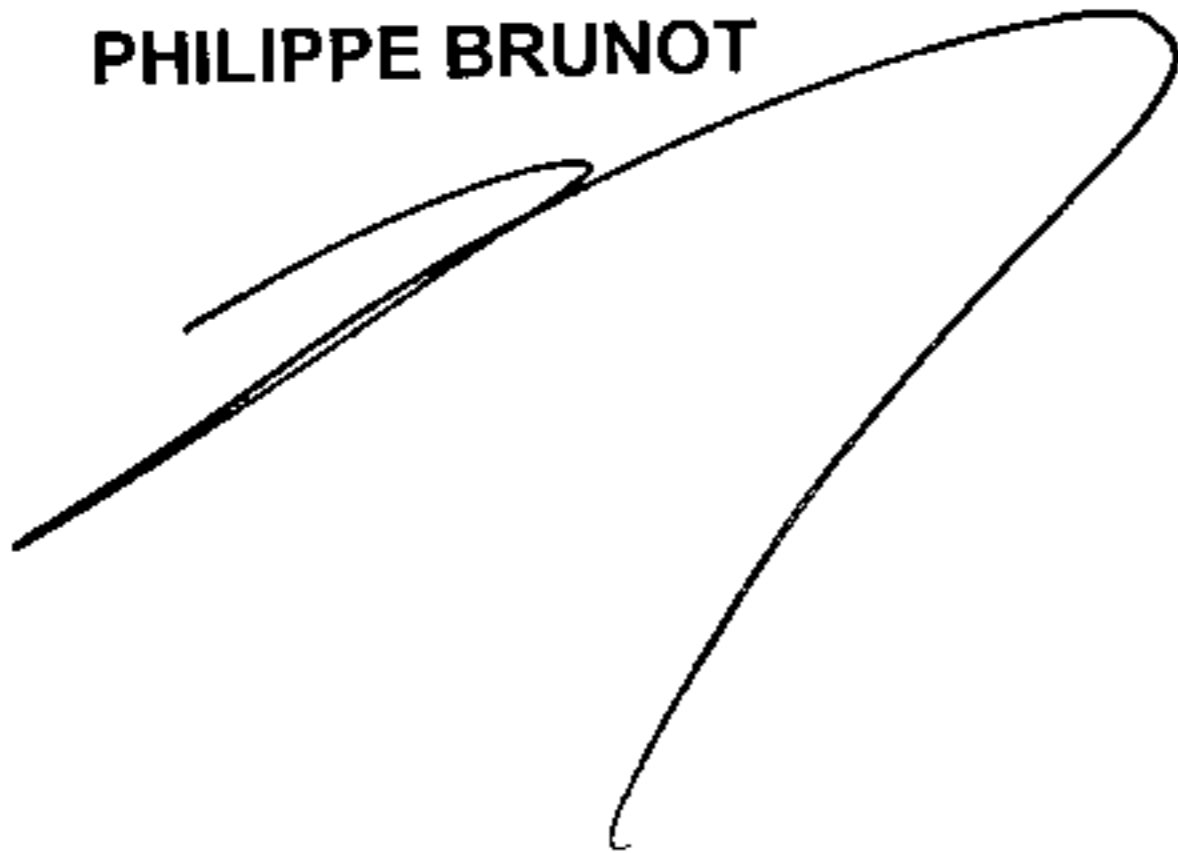
- ◆ Vérifier la réalité des actifs apportés
- ◆ Contrôler la valeur attribuée aux apports
- ◆ Nous assurer que les événements intervenus durant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

**CONCLUSION**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus dont le total s'élève à 5.875.635,82 Frs.

La fusion donnera lieu à la création de 50 actions FIA de 153 Euros de nominal, soit une augmentation de capital de 7.650 Euros, soit 50.180,71 Frs. La prime de fusion liée à cette opération s'élèvera à  $5.875.635,82 \text{ F} - 50.180,71 \text{ F} = 5.825.455,11 \text{ F}$ .

PHILIPPE BRUNOT



Le Commissaire aux Apports  
SA FIREX AUDIT

FAIT à DARDILLY  
le 30 Novembre 2001

GUY BURNICHON

